

## Barème des honoraires H.T. et TTC. (20 %)

L'ensemble de nos prestations de transaction est soumis à un barème maximal obligatoire. Il est bien entendu que l'agence reste flexible au regard de ce barème et sait faire les efforts nécessaires à la bonne conclusion des négociations.

MONTANT DE LA VALEUR DU BIEN	HONORAIRES H.T.	HONORAIRES T.T.C.	FORFAIT MINIMUM T.T.C.
Jusqu'à 100.000 €	7,52 %	9,00 %	4 500,00 €
De 100.001 à 150.000 €	6,69 %	8,00 %	/
De 150.001 à 250.000 €	5,85 %	7,00 %	/
De 250.000 à 350.000 €	5,01 %	6,00 %	/
De 350.001 à 500.000 €	4,18 %	5,00 %	/
A partir de 500.001 €	3,34 %	4,00 %	/
Commerce(s)	10,00 %		2 000,00 € H.T.

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien.

Les honoraires d'agence seront au minimum du montant du forfait.

Les honoraires comprennent dans le cadre du mandat de vente signé :

1. La prise de mandat,
2. La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,
3. La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
4. La recherche de tous les acquéreurs potentiels,
5. La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
6. Les visites du bien par les acquéreurs potentiels,
7. Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix,
8. L'assistance à l'avant-contrat de vente,
9. Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
10. L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.